

Genève, le 5 novembre 2024

## REVENU DÉTERMINANT UNIFIÉ (RDU)

## **ATTESTATION ANNUELLE**

2025

M. Johan ARSCHI - N° assuré(e): 123.4567.8901.23 Mme Simone ARSCHI - N° assuré(e): 321.7667.8901.22

ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2023)

Charge(s) fiscale(s): 2

1/2 charge(s) fiscale(s): 1

	COUPLE	Johan ARSCHI	Simone ARSCHI	
Revenu 2013 (voir le détail au verso)	75'274	57'119	18'155	•
1/15ème fortune 2013 (voir le détail au verso)	1'666	833	833	ı
RDU socie (= revenu + 1/15 <sup>ème</sup> fortune)	76'940	57'952	18'988	
Prestations sociales 2013 (dont enfants mineurs¹) Subsides (SAM) Allocation logement (OCLPF) PC Fam (SPC)	2160 300 2'370	1'080 150 1'520	1'080 150 850	
RDU total (=RDU socle + prestations sociales)	81'770 (*)	60'702	21'068	

Montants en CHF

(\*) Ce montant est communiqué à titre indicatif. Il peut notamment ne pas intégrer des prestations remboursées à l'Hospice général par des tiers (ex. caisse maladie...). De plus, conformément à l'art.13 A, al.3, de la loi sur le revenu déterminant unifié, les bénéficiaires de l'aide sociale ont le droit de bénéficier des tarifs les plus avantageux pour les prestations délivrées par les services intégrés au dispositif RDU.

L'année de la taxation fiscale utilisée (2023) pour déterminer le RDU est antérieure de 2 ans par rapport à l'année d'utilisation de l'attestation (2025).

Le numéro d'assuré correspond au numéro AVS à 13 chiffres (NAVS13).

L'exemple présenté concerne 2 personnes, avec 2 charges et 1 demi-charge fiscale.

Montants individualisés composant le RDU de chacune des personnes du

Déterminant pour l'octroi du subside assurance-maladie.

Prestations sociales perçues en 2023 auprès des services concernés.

Déterminant pour obtenir des prestations tarifaires.

Liste des enfants concernés par les prestations sociales citées dans le tableau cidessus.

 $<sup>^1</sup>$  2 enfant(s) au bénéfice de prestations sociales : Arlette Arschi (né(e) le 13.09.2015, n° assuré(e) 475.2547.2547.255); Arnaud Arschi (né(e) le 25.03.2018, n° assuré 475.2547.2547.325)

## **DÉTAIL DU RDU SOCLE**

M. Johan ARSCHI - N° assuré(e) : 123.4567.8901.23 Mme Simone ARSCHI - N° assuré(e) : 321.7667.8901.22

		Johan ARSCHI	Simone ARSCHI
_	REVENU		
1	+ Salaire, perte de gain ou chômage brut	55'548	20'328
2	+ Rentes perçues	1'800	0
3	+ Pensions alimentaires perçues	0	0
4	+ Bénéfice net	0	0
5	+ Allocations familiales perçues	7'200	
6	+ Rendement de la fortune	25	25
7	+ Autres revenus	0	400
8	- Déductions liées à l'acquisition du revenu	-6'554	-2'398
9(	- rais professionnels	-900	<u>-3</u> 00
10	- Pensions alimentaires versées	0	0
11	- Frais médicaux	0	0
12	- Frais de garde effectifs	0	0
13	- Frais liés à un handicap	0	0
14	- Autres déductions	0	0
l	REVENU TOTAL	57'119	18'155
	FORTUNE		
15	+ Fortune mobilière	12'500	12'500
16	+ Fortune immobilière	0	0
17	+ Actifs commerciaux	0	0
18	+ Autre fortune	0	0
19	- Dettes	0	0
20	- Passifs commerciaux	0	0
	FORTUNE TOTALE	12'500	12'500
	1/15 <sup>ème</sup> FORTUNE	833	833
	Montants en CHF		

Numéros des rubriques RDU. Ces rubriques sont composées d'une ou de plusieurs rubriques fiscales.

Les rubriques précédées d'un signe "-" sont des rubriques de déduction. Elles sont soustraites des rubriques précédées d'un signe "+" afin d'obtenir le revenu total et la fortune totale.

Montant du revenu net, reporté au recto.

Montant du 1/15e de la fortune nette, reporté au recto.

Page : 3/2

Commenté [HP1]: